

Populations et crises en Méditerranée

Ouvrage collectif coordonné par Gil Bellis,
Maria Carella, Jean-François Léger
et Alain Parant

FrancoAngeli

OPEN  ACCESS



Il presente volume è pubblicato in open access, ossia il file dell'intero lavoro è liberamente scaricabile dalla piattaforma **FrancoAngeli Open Access** (<http://bit.ly/francoangeli-oa>).

FrancoAngeli Open Access è la piattaforma per pubblicare articoli e monografie, rispettando gli standard etici e qualitativi e la messa a disposizione dei contenuti ad accesso aperto. Oltre a garantire il deposito nei maggiori archivi e repository internazionali OA, la sua integrazione con tutto il ricco catalogo di riviste e collane FrancoAngeli massimizza la visibilità, favorisce facilità di ricerca per l'utente e possibilità di impatto per l'autore.

Per saperne di più:

http://www.francoangeli.it/come_publicare/publicare_19.asp

I lettori che desiderano informarsi sui libri e le riviste da noi pubblicati possono consultare il nostro sito Internet: www.francoangeli.it e iscriversi nella home page al servizio "Informatemi" per ricevere via e-mail le segnalazioni delle novità.

Populations et crises en Méditerranée

Ouvrage collectif coordonné par Gil Bellis,
Maria Carella, Jean-François Léger
et Alain Parant

FrancoAngeli
OPEN  ACCESS

Cet ouvrage a été publié avec le concours financier de :

- l'Institut national d'études démographiques (Ined), Paris, France;
- l'Université de Bari Aldo Moro, dans le cadre du projet "The Great Demographic Recession", MIUR-PRIN 2017 (Prot. N° 2017W5B55Y), financé par le ministère italien de l'Université et de la Recherche. Responsable national de la recherche : Professeur Daniele Vignoli. Responsable locale pour l'Université de Bari Aldo Moro : Professeure Anna Paterno;
- l'Association internationale DemoBalk, Volos, Grèce.

Volume évalué par les pairs.

Mise en page : Isabelle Brianchon

Copyright © 2021 by FrancoAngeli s.r.l., Milano, Italy.

Publicato con licenza *Creative Commons Attribuzione-Non Commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale* (CC-BY-NC-ND 4.0)

L'opera, comprese tutte le sue parti, è tutelata dalla legge sul diritto d'autore. L'Utente nel momento in cui effettua il download dell'opera accetta tutte le condizioni della licenza d'uso dell'opera previste e comunicate sul sito

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.it>

POPULATIONS ET CRISES EN MÉDITERRANÉE

SOMMAIRE

Présentation	7
Dimensions socio-spatiales du phénomène des NEET dans les pays méditerranéens du Sud de l'UE : une dynamique régionale hétérogène dans le sillage de la crise <i>Effie Emmanouil, Michalis Poulimas, Ioannis Papageorgiou, Anne Hege Strand, Stelios Gialis</i>	21
L'émigration des jeunes espagnols vers l'Europe après la crise économique de 2008 : le désenchantement d'une génération déclassée <i>Alberto Capote, Antía Pérez Caramés, Belén Fernández Suárez</i>	45
Migrations internationales légales en Espagne et au Portugal avant et après la crise de 2008 <i>Francisco Zamora López, Noelia Cámara Izquierdo, Maria Cristina Sousa Gomes, Dulce Pimentel</i>	65
L'impact de la Grande Récession sur les modèles familiaux des jeunes adultes en Europe du Sud <i>Maria Carella, Frank Heins</i>	89
Insécurité résidentielle en période d'incertitude <i>Julián López-Colás, Alda Botelho Azevedo, Juan A. Módenes</i>	109
Crise économique et mortalité en Grèce, en Espagne et au Portugal <i>Byron Kotzamanis, Konstantinos Zafeiris</i>	127
Les inégalités territoriales de l'offre de soins, la forte mortalité maternelle et néonatale : indicateurs de crise de santé en Algérie <i>Farida Laoudj Chekraoui</i>	145

Les implications démographiques du « printemps arabe » dans les pays du Maghreb	
<i>Khalid Eljim, Salah Eddine Sahraoui</i>	165
Évolution des migrations clandestines de l'Algérie vers l'Espagne	
<i>Juan David Sempere Souvannavong, Zoulikha Benkaaka</i>	183
Action publique et crise environnementale : le cas du site sidérurgique de Tarente (Italie)	
<i>Lidia Greco</i>	199
Crise du mariage et évolution du droit de la famille en Italie	
<i>Maria Carella, Valeria Corriero, Elita Anna Sabella</i>	213
Toujours plus de diplômés du supérieur en France et en Italie : une bonne idée ?	
<i>Maria Carella, Jean-François Léger</i>	235
La lutte contre les maladies génétiques dans les pays méditerranéens. Une approche des politiques de santé par la génétique des populations	
<i>Gil Bellis, Alain Parant</i>	263
Futur démographique et enjeux environnementaux dans les pays riverains de la Méditerranée	
<i>Christophe Bergouignan</i>	285

TOUJOURS PLUS DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR EN FRANCE ET EN ITALIE : UNE BONNE IDÉE ?⁽¹⁾

Maria Carella^{*}, Jean-François Léger^{**}

Introduction : les revers d'une louable intention

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la proportion de sortants du système éducatif, diplômés de l'enseignement supérieur (ou tertiaire) ne cesse d'augmenter partout en Europe (Eurostat, 2019). La valeur médiane de la proportion de diplômés de niveau tertiaire parmi les 30-34 ans est passée de 22 % en 1993 à 46 % en 2018 dans les pays membres de l'Union européenne à 15 (UE15), pays pour lesquels on dispose d'une série statistique pour les vingt-cinq dernières années. Cette progression correspond quasiment exactement à celle que la France a connue sur cette période (figure 1).

Dans certains pays, cette progression a été encore plus spectaculaire ; c'est, par exemple, le cas de l'Irlande (de 22 % à 56 % en vingt-cinq ans). Même dans les pays où cette proportion reste en retrait, la proportion de diplômés du supérieur au sein d'une génération a tout de même enregistré une croissance importante. C'est le cas de l'Italie où elle a plus que triplé en un quart de siècle, passant de 8 % à 28 %.

La proportion croissante de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est incontestablement un progrès culturel. Mais cette évolution a

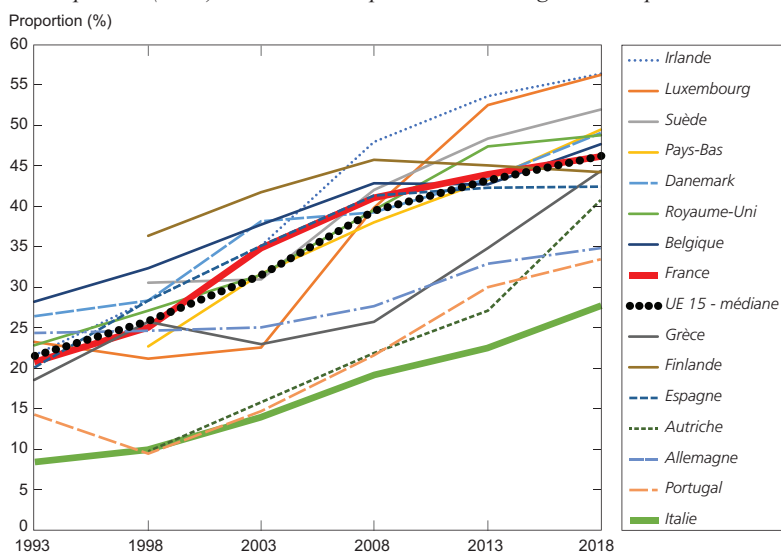
(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre du Programme PHC Galilée, Projet n° G19-62 et n° 42057WJ : *Metropolisation in the Euro-Mediterranean region : an urbanisation model in crisis ?* (responsables scientifiques : Gil Bellis, partie française ; Maria Carella, partie italienne) financé par : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la France ; le Ministère de l'Université et de la Recherche pour l'Italie.

* Université de Bari Aldo Moro, Italie (maria.carella1@uniba.it).

** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France (Jean-François.Leger@univ-paris1.fr).

toutefois ses revers importants : d'une part, elle réduit presque totalement l'opportunité d'accès aux fonctions de cadre quand on n'a pas de diplôme du supérieur, cependant qu'elle diminue fortement les chances d'accéder à un tel type de poste quand on est diplômé de niveau tertiaire (section 2 de cet article) ; d'autre part, comme les emplois de cadre sont concentrés dans les principales villes du pays (Van Puymbroeck, 2010) où des synergies entre les pôles de formation et de recherche et le tissu économique local ont été soutenues par les pouvoirs publics, la proportion croissante de diplômés du supérieur a accentué les inégalités entre territoires au profit de Paris et des principales métropoles régionales (section 3). Ces revers posent en creux la question de la pertinence des politiques éducatives qui continuent d'encourager les jeunes à entreprendre des études supérieures. On peut en effet se demander s'il faut vraiment continuer dans la voie d'une massification de l'enseignement supérieur (section 4) ?

Figure 1. Proportion (en %) de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur



Source : Eurostat, 2019.

Mais cette interrogation n'est-elle valable que pour la France ou bien peut-on la poser d'une manière plus générale, indépendamment des systèmes éducatifs nationaux et des caractéristiques nationales de l'armature urbaine et de la distribution des emplois sur le territoire ? Le cas de l'Italie apporte un éclairage intéressant à la situation française et donne du crédit à une mise en question de la massification de l'enseignement supérieur bien au-delà des frontières de l'hexagone. D'une part, l'Italie présente en 2018 à la fois la proportion de

diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans la plus faible d'Europe mais également la plus forte variation relative depuis vingt-cinq ans ($\times 3,3$ en vingt-cinq ans ; l'Irlande suit avec une proportion multipliée par 2,6 tandis qu'en France elle a été multipliée par 2,2). D'autre part, le réseau urbain en Italie est bien différent de celui de la France qui est caractérisée par une hyper-concentration des pouvoirs politique, économique, culturel et médiatique dans l'agglomération parisienne et, dans une bien moindre mesure, dans quelques métropoles régionales (Lyon, Lille, Toulouse, Nice, ...). En Italie, si deux villes dominent la hiérarchie urbaine (Rome et Milan), on compte aussi plusieurs grandes villes d'importance européenne (Florence, Turin, Naples, Venise, Bologne, ...) et plus d'une centaine de villes de 30 000 à 200 000 habitants, souvent actives, bien équipées et accueillant même quelques fonctions supérieures (universités, sièges sociaux d'importance tel que celui de Benetton à Trévise) (Delpirou et Rivière, 2013). De ce fait, les emplois de cadres sont mieux distribués sur le territoire qu'en France. Enfin, il n'y a pas en Italie de diagonale du vide ; en revanche, il existe un clivage nord-sud important.

Dans un pays où la part des diplômés de l'enseignement supérieur reste faible relativement aux autres pays européens et où l'armature urbaine est singulière compte tenu de la densité de son réseau de villes grandes et moyennes, il est intéressant de prendre connaissance de la façon dont la croissance de la proportion de diplômés de niveau tertiaire se traduit, tant du point de vue de la conversion des titres scolaires sur le marché de l'emploi (section 2) que sur celui de l'égalité/inégalité entre les territoires (section 3) à assurer à tous ces diplômés une conversion comparable de leur titre scolaire. Si une tendance se dégage, est-elle comparable à celle de la France ? Si oui, faut-il vraiment poursuivre dans cette voie de la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur ? C'est précisément ce dont nous débattons dans la dernière section de ce texte (section 4).

I. Quelques précisions méthodologiques : une comparaison difficile ... mais possible

Ce travail s'appuie principalement sur l'analyse d'indicateurs simples :

- la proportion de cadres parmi les actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui mesure la part de diplômés qui accèdent à un emploi correspondant à leur niveau de formation ;
- la proportion d'ouvriers-employés parmi ces mêmes actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui indique quelle part de ces diplômés

occupent sans ambiguïté une position professionnelle déclassée par rapport à leur niveau de formation.

Ces indicateurs sont analysés pour chaque pays dans le temps et dans l'espace. Ce travail a d'abord été initié pour la France (Léger, 2014) avant d'être adapté au cas de l'Italie. Les choix méthodologiques ont donc été largement déterminés par les données disponibles en France. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en France l'organisme de référence pour la production et la diffusion de données quantitatives. Il diffuse, notamment, librement sur son site internet fichiers détails et bases de données agrégées à des échelles géographiques variées. Un travail d'harmonisation des données a de plus été réalisé par l'Insee afin d'assurer la cohérence historique de nombreux indicateurs. C'est ainsi que l'on dispose à l'échelle de la commune des effectifs de personnes âgées de 25-54 ans selon le sexe, le statut professionnel (actif, inactif), le niveau agrégé du plus haut niveau de diplôme obtenu et la profession et catégorie sociale occupée (ou occupée lors du dernier emploi pour les chômeurs) à chaque recensement depuis 1968 (1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et chaque année à partir de 2006). Cette catégorie d'âges restreinte a l'avantage de rassembler la plus grande partie de la population active. Sa réduction à trente générations présente aussi l'intérêt de mesurer les évolutions entre deux groupes de générations complètement distincts du point de vue de l'objet de notre problématique. Il permet ainsi de confronter les actifs âgés de 25-54 ans du début des années 1980 à ceux des années 2010 (deux ensembles complètement disjoints du point de vue générationnel) : c'est en effet au cours des années 1980 que le nombre de bacheliers puis le nombre d'étudiants ont commencé d'augmenter de manière importante en France, ce qui a initié un changement dans la composition de la population active ; d'autre part, au tout début des années 1980 a été mise en œuvre en France une politique de déconcentration et de décentralisation destinée notamment à rééquilibrer le pouvoir entre les administrations centrales à Paris et les administrations territoriales en province.

C'est sur la base de ces choix pour la France que nous avons essayé de construire des données comparables pour l'Italie.

La première difficulté consiste en l'accès beaucoup plus restreint aux statistiques du recensement, un accès qui nécessite au préalable un accord avec l'Institut national de la statistique italien (Istat).

La deuxième difficulté tient aux nomenclatures sociales et professionnelles sensiblement différentes entre les deux pays. Plutôt que de tenter de reconstruire des modalités au contenu strictement identique à celle de la France, nous avons préféré mobiliser celles qui du point de vue de notre objet faisaient sens dans chaque pays : pour les cadres, il s'agit des fonctions et emplois auxquels

destinent « normalement » les formations d'enseignement supérieur⁽²⁾ ; pour les ouvriers-employés, nous avons réuni les fonctions et emplois qui, occupés par des diplômés du supérieur, traduiraient sans le moindre doute un net déclassement professionnel⁽³⁾. Afin d'opposer nettement ces deux groupes sociaux (cadres d'un côté, ouvriers-employés de l'autre), certaines catégories socio-professionnelles qui peuvent réunir dans des proportions non négligeables diplômés du supérieur, bacheliers et non bacheliers ont été exclues du champ d'étude : il s'agit principalement des professions intermédiaires (par exemple, les techniciens supérieurs qui peuvent être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (bac+2), mais aussi être des non-diplômés du supérieur ayant bénéficié de promotions sociales), les artisans et commerçants, les agriculteurs et les militaires.

La troisième difficulté concerne le découpage infranational adopté pour la France et l'Italie. Pour la France, nous avons adopté l'arrondissement qui est une entité administrative infra-départementale (3 à 4 par département) dont le nom correspond à la ville principale qui concentre les fonctions administratives (sous-préfecture ou préfecture quand le chef-lieu de l'arrondissement est aussi celui du département). On en compte environ 330 en France métropolitaine, leur nombre pouvant varier au fil du temps, au gré des réaménagement territoriaux locaux (assez rares toutefois). Sur le plan statistique, ces arrondissements présentent l'intérêt de scinder la France en un nombre suffisamment important d'unités spatiales permettant de distinguer les bassins de vie des métropoles, des villes grandes, moyennes et petites, et ceux de type rural, tout en pouvant pour chacun d'eux envisager des effectifs suffisamment importants pour produire des statistiques descriptives robustes. En Italie, de telles circonscriptions n'existent pas. En revanche, on peut s'appuyer sur les provinces (au nombre de 110), qui présentent les mêmes avantages que les arrondissements français pour l'étude des disparités spatiales. Il n'a pas été possible toutefois, avec les données dont nous disposons, de construire des indicateurs au croisement du niveau de diplôme et de la catégorie sociale pour les années 1981 et 1991 en raison de changements de la nomenclature professionnelle. Pour l'Italie, les évolutions sont donc appréhendées à partir d'une comparaison entre les données des recensements les plus récents (2001 et 2011). Néanmoins, compte tenu du retard dans le temps de la croissance significative de la part de diplômés

(2) Activité d'organisation, technique, intellectuelle, scientifique ou artistique à spécialité élevée ; gestion d'une entreprise ou direction de structures organisationnelles complexes publiques ou privées.

(3) Ces catégories sont les suivantes : travail ouvrier ou de service non qualifié ; affecté à des installations fixes de production, à des machines, des lignes de montage ou à la conduite de véhicules ; activité ouvrière non qualifiée ; activité de vente publique ou de service à la personne ; emploi subalterne de bureau.

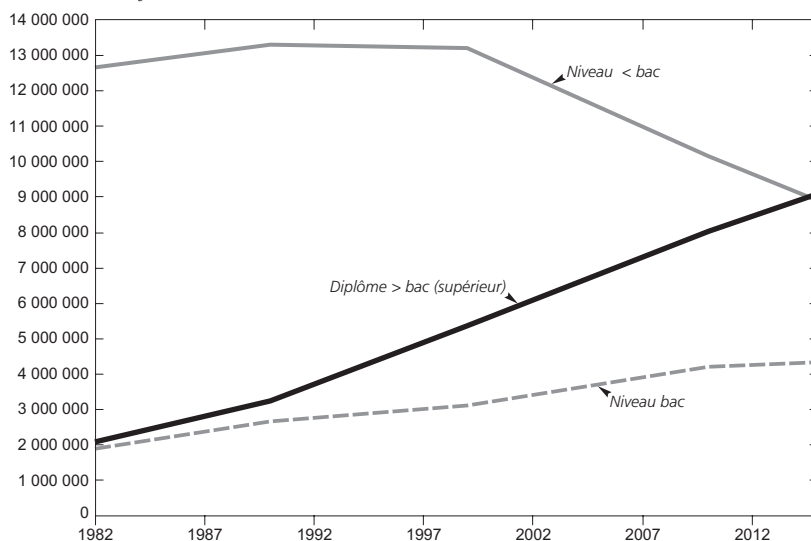
parmi les actifs en Italie, la comparaison des données pour les années 2001 et 2011 à l'échelle des provinces n'empêche pas de dégager des grandes lignes d'évolution spatiales. Dans tous les cas, en dépit des difficultés méthodologiques rencontrées pour assurer une comparaison entre la France et l'Italie, les évolutions constatées permettent de dégager des constats solides.

II. Augmentation du nombre de diplômés du supérieur et accès aux fonctions de cadre en Italie et en France

II.1. Accroissement des inégalités d'accès aux fonctions de cadre et fragilisation de la conversion du capital scolaire sur le marché de l'emploi en France

L'arrivée sur le marché du travail de générations de plus en plus diplômées et le départ des plus anciennes dont le niveau de qualification scolaire était moindre conduit logiquement à une augmentation de la part des actifs (occupés ou non) qui ont validé une formation de niveau tertiaire. Ainsi, en France, entre 1982 et 2015, la proportion d'actifs âgés de 25-54 ans diplômés de l'enseignement supérieur a triplé, passant de 13 % à 41 % (figure 2). Mais dans le même temps, le nombre d'actifs de cette tranche d'âges occupant une

Figure 2. Évolution en France du nombre d'actifs (occupés ou non) âgés de 25-54 ans selon le niveau de formation



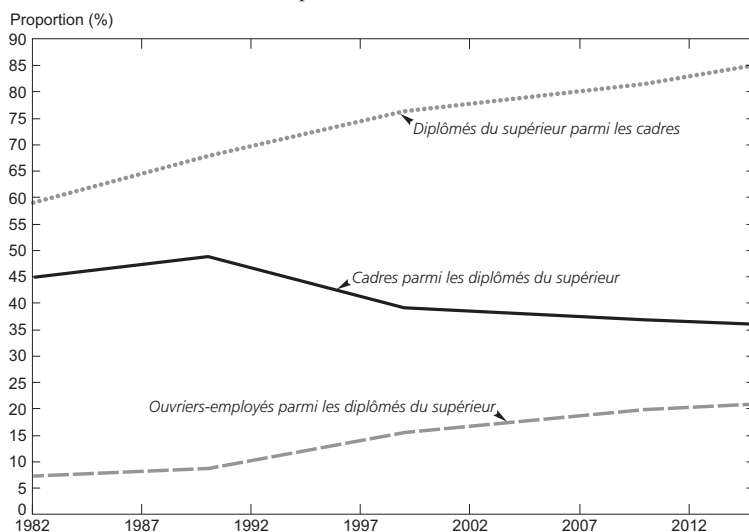
Source : Insee, recensements de la population.

position de cadre n'a été multiplié que par 2,4. Entre diplômés du supérieur, la concurrence pour l'accès aux emplois de cadres s'est donc considérablement durcie : en 1982, on comptait en effet 2,1 millions de diplômés du supérieur parmi les actifs âgés de 25-54 ans pour 1,6 million de cadres de cette catégorie d'âges, soit un ratio de 13 diplômés du supérieur pour 10 cadres. En 2015, ce ratio est dorénavant de 23 (9,1 millions de diplômés du supérieur pour 3,9 millions de cadres).

Assez logiquement, la proportion de diplômés du supérieur occupant un poste de cadre a diminué : d'un groupe de générations (25-54 ans) à l'autre, elle est passée en une trentaine d'années (de 1982 à 2015) de 45 % à 36 %. Cette évolution a également deux autres conséquences (figure 3) :

- la première est que l'accès aux fonctions de cadres est dorénavant pratiquement exclu pour les non diplômés du supérieur. En 1982, 41 % des cadres n'avaient aucun diplôme de niveau tertiaire ; ils ne sont plus que 15 % dans ce cas en 2015 ;
- la seconde est que la proportion de diplômés du supérieur occupant une position déclassée sur le marché du travail a triplé. En 1982, on comptait seulement 7 % d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur ; ils sont 21 % dans ce cas en 2015.

Figure 3. Limitation de l'accès aux postes de cadres aux diplômés du supérieur et fragilisation de la conversion des diplômes de niveau tertiaire en France



Source : Insee, recensements de la population.

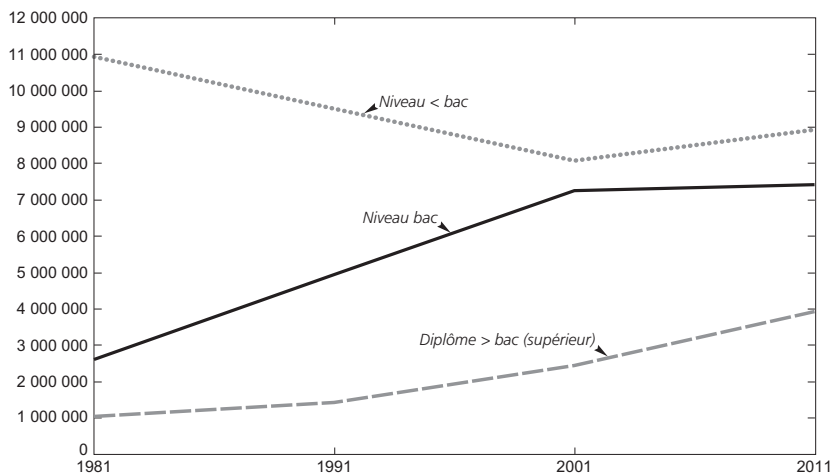
Pour résumer, en France, l'augmentation de la part de diplômés du supérieur au sein de chaque génération a entraîné une augmentation de la part des actifs ayant un diplôme de niveau tertiaire. Ce « progrès » a contribué à déclasser tous ceux qui n'accèdent pas aux études supérieures. Tandis qu'il était possible, il y a encore une trentaine d'années, de pouvoir accéder à des fonctions de cadres sans diplôme de niveau tertiaire, ce n'est presque plus le cas aujourd'hui. En 2015, seuls les diplômés du supérieur peuvent espérer accéder à de telles fonctions. L'augmentation de ces derniers ayant été cependant plus importante que le nombre d'emplois auxquels destinent ces études, leurs chances de devenir cadres ont dans le même temps diminué assez nettement. De ce fait, dorénavant, une proportion non négligeable (un sur cinq) d'actifs ayant obtenu un diplôme de niveau tertiaire occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Pour simplifier, l'augmentation du nombre de diplômés a réduit l'accès aux fonctions de cadres à cette seule catégorie d'actifs et interdit donc quasiment toute possibilité de devenir cadre à une personne qui n'aurait pu faire d'études supérieures, tout en réduisant pour les diplômés les chances d'accéder à une telle fonction professionnelle. En somme, cette respectable ambition (une ouverture plus grande aux études supérieures) s'est traduite par un renforcement des inégalités d'accès aux fonctions de cadres et une fragilisation de la conversion des titres universitaires sur le marché du travail.

II.2. Une densité moins forte de diplômés du supérieur en Italie, mais une conversion des diplômes sur le marché du travail qui se complique déjà très nettement

En Italie aussi la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population active âgée de 25-54 ans a augmenté depuis le début des années 1980 (de 7 % en 1981 à 19 % en 2011). C'est surtout à partir du début des années 1990 que cette croissance est notable (+ 10 points de pourcentage en vingt ans, contre seulement + 2 entre 1981 et 1991). Mais, contrairement à ce qui est constaté en France, les actifs diplômés du supérieur demeurent encore nettement minoritaires par rapport à ceux de niveau inférieur au baccalauréat et à ceux qui ont ce niveau de diplôme (figure 4).

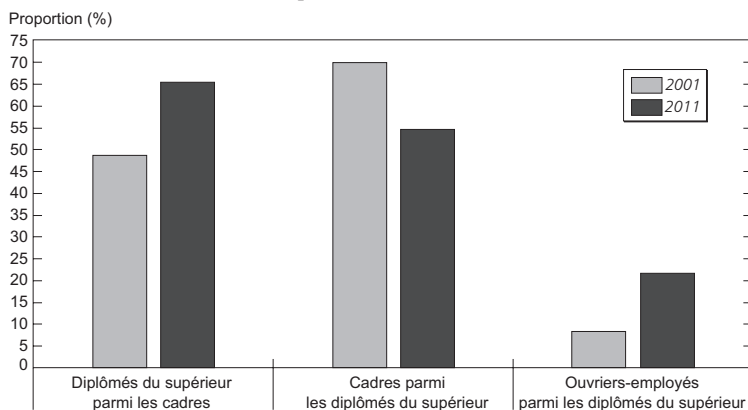
Cette évolution a, comme en France, conduit au renforcement de la présence des diplômés parmi les cadres : en 2011, 66 % des cadres sont diplômés de niveau tertiaire, contre à peine la moitié (49 %) dix ans plus tôt (figure 5). Cette présence renforcée a également accentué la concurrence entre diplômés du supérieur pour l'accès à ce type d'emploi. Ainsi, alors que 70 % des diplômés du supérieur étaient cadres en 2001, ils ne sont plus que 55 % dans ce cas en 2011. Logiquement, la part de diplômés du supérieur déclassés sur le plan

Figure 4. Évolution en Italie du nombre d'actifs (occupés ou non) âgés de 25-54 ans selon le niveau de formation



Source : Istat, recensements de la population.

Figure 5. Limitation de l'accès aux postes de cadres aux diplômés du supérieur et fragilisation de la conversion des diplômes de niveau tertiaire en Italie



Source : Istat, recensements de la population.

professionnel a augmenté de manière presque symétrique, passant de 8 % en 2001 à 22 % en 2011. Ce phénomène a aussi pu être accentué par la crise de la fin des années 2000 qui a durement touché l'Italie. Le nombre de cadres âgés de 25-54 ans a en effet diminué de 250 000 unités en dix ans cependant que le nombre de diplômés augmentait de 1 million.

Toutes ces évolutions vont dans le même sens que celles constatées en France. La situation en Italie n'est toutefois pas tout à fait la même. Tout d'abord, au début des années 2010, la proportion de diplômés du supérieur parmi les actifs âgés de 25-54 ans est en Italie deux fois moins importante qu'en France (19 % en Italie en 2011, contre 36 % en France en 2010). En Italie, cette population reste donc nettement minoritaire, contrairement à la France où elle constitue maintenant le principal groupe d'actifs. Le ratio entre le nombre d'emplois de cadres et le nombre de diplômés du supérieur est en Italie largement plus favorable qu'en France : en Italie, en 2011, parmi les actifs âgés de 25-54 ans, on dénombre 3,3 millions de cadres pour 3,9 millions de diplômés du supérieur, soit un ratio de 12 diplômés du supérieur pour 10 cadres. Ce meilleur équilibre entre diplômés du supérieur et emplois de cadres en Italie explique que, dans ce pays, la part des cadres parmi les diplômés du supérieur soit plus élevée qu'en France : au début des années 2010, plus d'un actif diplômé du supérieur âgé de 25-54 ans sur deux (55 %) est cadre en Italie tandis que cette proportion est inférieure à 40 % en France. Il est donc aussi cohérent qu'il soit en Italie encore plus fréquent qu'en France que des actifs non diplômés du supérieur parviennent encore à occuper une fonction de cadre : toujours au début des années 2010, un tiers des cadres italiens n'ont pas fait d'études supérieures, contre seulement 20 % en France. Avec ces résultats, on devrait donc s'attendre à ce que le déclassement professionnel des actifs âgés de 25-54 ans diplômés du supérieur soit en Italie moins important qu'en France. Ce n'est pas le cas : en 2011, 22 % d'entre eux sont ouvriers ou employés, soit une proportion comparable à celle de la France.

Les périmètres sensiblement différents des catégories sociales mobilisées pour ces deux pays peuvent expliquer ce résultat un peu inattendu. Il est en effet possible que celui des ouvriers-employés en Italie soit un peu plus large que celui de la France. Ce chiffre demeure toutefois élevé et traduit la difficulté réelle qu'ont les diplômés du supérieur à convertir leur titre universitaire sur le marché de l'emploi. Il n'est d'ailleurs pas impossible, bien au contraire, que ces chiffres sous-estiment la réalité. En effet, notamment depuis la crise de la fin des années 2000, les émigrations ont considérablement augmenté en Italie. Et les diplômés de l'enseignement supérieur constituent une part importante de ces départs (Bonifazi et Heinz, 2019 ; De Rosa et Strozza, 2015 ; Dubucs *et al.*, 2017). Ces émigrations sélectives réduisent donc la pression démographique sur les emplois de cadres en Italie. En fait, pour être plus précis, il existe une réelle pression démographique sur les emplois de cadres. Mais le marché de l'emploi italien ne parvenant que très partiellement à offrir des débouchés satisfaisants à de nombreux diplômés du niveau tertiaire, ceux-ci n'ont finalement

le choix qu'entre accepter dans leur pays un emploi déclassé par rapport à leur formation ou s'expatrier. Pour un certain nombre des plus diplômés, même une profession « intermédiaire » (entre cadre et ouvrier-employé) n'est pas acceptable. Pour ces diplômés-là, d'une certaine manière, c'est « tout » (un poste correspondant à leur formation en Italie) « ou rien » en Italie (et, dans ce cas, le choix d'une émigration). Ces départs ont un effet sur les statistiques présentées : en l'absence d'émigrations de ces diplômés qui n'ont pas trouvé en Italie de positions professionnelles correspondant à leurs attentes, la part des cadres parmi les diplômés du supérieur serait moindre, tandis que la proportion de professions intermédiaires et d'ouvriers-employés serait au contraire plus élevée. Les émigrations de diplômés atténuent donc d'une certaine manière le constat auquel les chiffres présentés conduisent néanmoins sans ambiguïté : la difficulté actuelle de l'Italie à assurer la conversion des diplômes de niveau tertiaire sur le marché de l'emploi alors que moins de 30 % des jeunes générations « seulement » atteignent ce niveau de formation⁽⁴⁾. Qu'en serait-il si, comme dans certains pays européens, la part de diplômés de l'enseignement supérieur frôlait les 50 % ? Dans le contexte actuel, on peut donc craindre que la poursuite du louable effort de massification de l'enseignement supérieur ne se traduise par des difficultés toujours plus importantes pour les diplômés à faire valoir leur niveau de formation et, de ce fait, par une incitation croissante à l'émigration. Les investissements de l'Italie sur le plan éducatif profiteraient alors de plus en plus aux autres pays, et pas seulement aux voisins européens !

Les périmètres statistiques sensiblement différents d'un pays à l'autre en ce qui concerne les catégories sociales et les migrations de nombreux diplômés italiens vers l'étranger compliquent la comparaison entre l'Italie et la France, mais ne remettent toutefois pas en cause le point essentiel, au contraire même : la France comme l'Italie peinent de plus en plus à assurer aux diplômés du supérieur une conversion convenable de leur capital scolaire. La situation en France reste cependant plus favorable qu'en Italie. En particulier, si des Français s'expatrient (et il s'agit alors souvent de diplômés du supérieur), les flux n'ont de toute évidence rien à voir avec ceux de l'Italie. Toutefois, la problématique migratoire n'est pas absente en France, mais il s'agit de migrations internes qui contribuent à l'affirmation d'un déséquilibre important entre les territoires.

(4) Cette proportion sous-estime vraisemblablement la part réelle de diplômés du supérieur au sein d'une génération. Les statistiques d'Eurostat à l'échelle de chaque pays ne portent en effet que sur la population résidente au sein de chacun d'eux. Si, comme nous l'évoquons, les émigrations de diplômés sont importantes, ces départs de diplômés du supérieur conduisent donc à une sous-estimation de la croissance du nombre – et, vraisemblablement, de la proportion – des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans (cf. supra figure 1). Si en Italie cette statistique reste en retrait par rapport à tous les autres pays européens, c'est donc peut-être aussi parce qu'une partie des diplômés, voire même des plus diplômés (ingénieurs, chercheurs, médecins, architectes, ...), n'y résident plus.

III. Augmentation du nombre de diplômés du supérieur et disparités spatiales

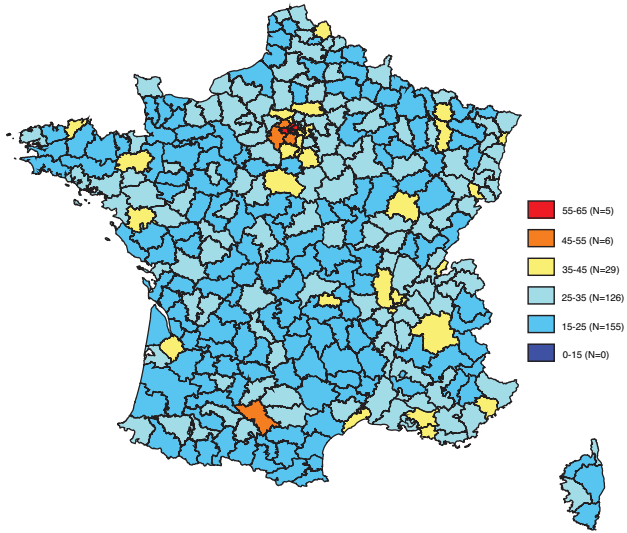
III.1. En France, l'affirmation d'un clivage important entre les métropoles et le reste du territoire

En France, les « activités à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé » sont concentrées à Paris et dans un nombre restreint de très grandes villes (Brutel, 2011). Or, « dans ces activités, les emplois sont occupés principalement par des cadres » (Brutel, 2011, p. 2). Ainsi, au début des années 2010, 36 % des cadres résident en Île-de-France dont le tiers dans Paris intra-muros. Dans les arrondissements de dix des principales villes de province (Aix-Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Lille, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble) sont concentrés de leur côté 20 % des cadres. Au total, dans les 25 arrondissements franciliens et les 12 arrondissements couvrant les 10 principales métropoles régionales, soit 37 arrondissements sur les 330 que comptait la France métropolitaine en 2010, sont concentrés 56 % des cadres. Cet ordre de grandeur reste le même en 2015. À Paris, près d'un actif âgé de 25-54 ans sur deux (45 %) est cadre. Cette proportion est supérieure à 25 % dans huit autres arrondissements franciliens. En province, seul l'arrondissement de Toulouse atteint une telle valeur. Dans les arrondissements correspondant aux autres grandes métropoles de province, la proportion de cadres parmi les actifs âgés de 25-54 ans est de l'ordre de 20 % seulement. Ailleurs en province, elle peut tomber nettement sous les 10 %.

Et c'est bien parce que c'est à Paris et dans les principales métropoles régionales que les diplômés de l'enseignement supérieur ont le plus de chance de trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification qu'ils y résident. C'est donc dans les bassins d'emploi de ces villes que la proportion de cadres parmi les diplômés de l'enseignement supérieur atteint les valeurs les plus élevées (carte 1). C'est aussi là que les risques de déclassement professionnel sont les plus réduits (carte 2). Les disparités territoriales sont particulièrement importantes. C'est sans surprise en région parisienne que la proportion de cadres parmi les actifs diplômés de l'enseignement supérieur est la plus forte. En 2015, elle peut atteindre, voire dépasser, 60 % comme dans les arrondissements de Paris et Boulogne-sur-Seine. Il n'y a d'ailleurs que dans des arrondissements de la région parisienne que plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur occupent des fonctions de cadre. En province, les valeurs maximales sont principalement localisées dans les grandes métropoles (Lyon, Toulouse, Grenoble, Strasbourg, ...). Elles y excèdent 40 % ; c'est deux fois plus que dans certains arrondissements du centre et du nord-est de la France. À cette

Carte 1. France métropolitaine, 2015.

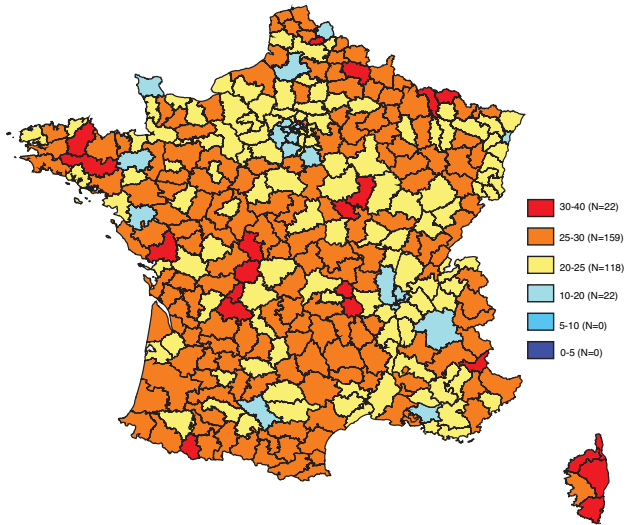
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 2015. Carte élaborée avec philcarto.

Carte 2. France métropolitaine, 2015.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 2015. Carte élaborée avec philcarto.

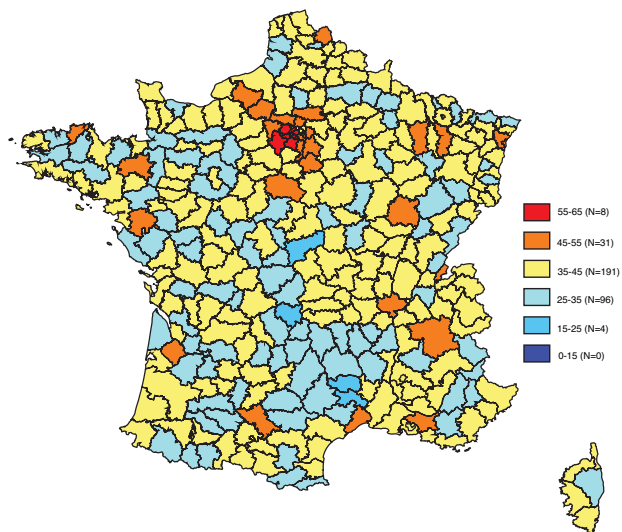
cartographie de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur fait écho, de manière quasi symétrique, celle de la part des diplômés du supérieur déclassés. Hormis dans les grandes métropoles où cette proportion est inférieure à 10 %, elle atteint ou dépasse 20 % dans 299 des 330 arrondissements de l'hexagone. Le déclassé professionnel est donc partagé par au moins 20 % des diplômés du supérieur quasiment partout en France, sauf dans les très grandes villes. Il s'agit là d'une partition de l'espace inédite qui contraste fortement avec la situation vécue par les générations d'actifs précédentes.

En effet, trente ans plus tôt, au début des années 1980, la France constituait, du point de vue de la capacité des diplômés du supérieur à convertir leur capital scolaire sur le marché de l'emploi local, un pays homogène. En 1982, dans 7 arrondissements sur 10, plus de 35 % des diplômés du supérieur pouvaient accéder à des emplois de cadre (carte 3) et, à l'exception de 27 arrondissements, à Paris comme dans les arrondissements des villes petites et moyennes, et même dans les arrondissements ruraux, la proportion de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé ne dépassait pas 10 % (carte 4). Si au début des années 1980 les conditions d'accès aux emplois de cadre n'étaient certes pas partout les mêmes, la région parisienne constituant déjà un passage presque obligé pour nombre de diplômés du supérieur, la possibilité de faire valoir localement son titre scolaire de niveau tertiaire était cependant bien plus élevée que dans les années 2010. Surtout, partout en France, les risques de déclassé professionnel important (ouvrier ou employé avec un diplôme du supérieur) étaient faibles. En trente ans, des inégalités spatiales considérables se sont donc affirmées entre, d'une part, Paris et les grandes métropoles régionales et, d'autre part, le reste de la France. Certes, ici ou là, des territoires parviennent encore à tirer leur épingle du jeu. Mais ces exceptions ne sauraient toutefois atténuer le constat d'un clivage territorial particulièrement marqué. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes de constater que ces disparités territoriales se sont creusées depuis 1982, année à partir de laquelle les mouvements de déconcentration (déplacement géographique du pouvoir de décision de l'État de Paris vers les territoires) et de décentralisation (transfert des compétences, des moyens et des agents à des entités qui constituent des personnes morales de droit public distinctes de l'État et disposent d'une base territoriale donnée⁽⁵⁾) ont chacun connu une accélération. Les principaux bénéficiaires de cette politique sont les grandes capitales régionales. À l'inverse, au sein des régions, cela s'est manifestement fait au détriment des bassins de vie ruraux et des villes petites et moyennes.

(5) <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/structures-territoriales>

Carte 3. France métropolitaine, 1982.

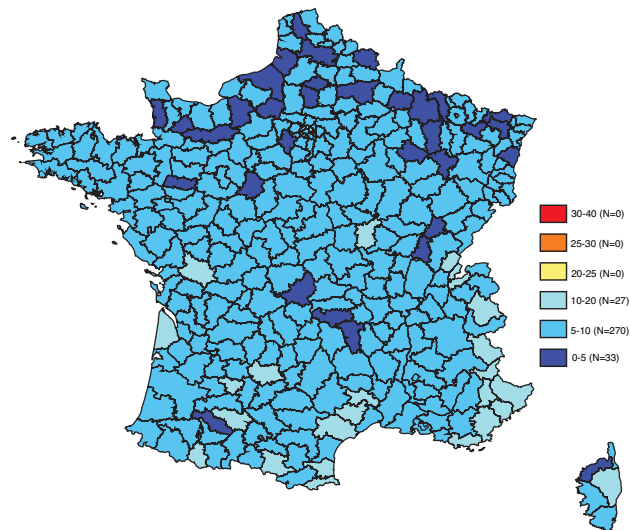
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 1982. Carte élaborée avec philcarto.

Carte 4. France métropolitaine, 1982.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 1982. Carte élaborée avec philcarto.

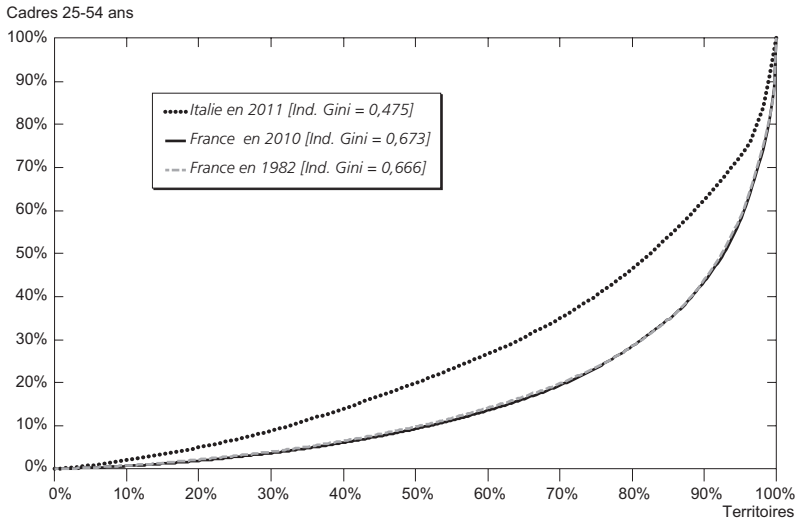
III.2. En Italie, une géographie des inégalités spatiales en trompe l'œil

Les emplois de cadres sont aussi inégalement répartis en Italie. Ils sont en particulier peu nombreux dans la plupart des régions du sud. En 2011, on dénombrait moins de cadres âgés de 25-54 ans dans l'ensemble composé des régions de Sicile (6,8 % des 3,3 millions de cadres âgés de 25-54 ans), Calabre (2,8 %), Pouilles (5,5%), Basilicate (0,9 %), Molise (0,5 %) et Abruzzes (2,2 %) que dans la seule région de Lombardie (18,9 %). Ces résultats sont en tout point comparables à ceux de l'année 2001. Au sein des régions, la province correspondant à la principale ville concentre également une part importante de ce type d'emplois. Ainsi, en Lombardie, la province de Milan concentre 39 % des cadres de cette région (48 % si l'on ajoute la province de Monza et de la Brianza, qui faisait jusqu'en 2004 partie de la province de Milan) ; dans le Latium, 80 % des cadres âgés de 25-54 ans résident dans la province de Rome ; dans le Piémont ou en Campanie, les provinces de Turin et Naples rassemblent également plus de la moitié des effectifs régionaux de cette catégorie d'actifs. Toutefois, contrairement à la France, les emplois de cadres sont bien mieux distribués entre les territoires. En France, en 2010, les arrondissements des 11 principales métropoles rassemblent 56 % des cadres âgés de 25-54 ans. En Italie, en 2011, les 11 provinces qui accueillent le plus de cadres (Rome, Milan, Naples, Turin, Bologne, Bari, Brescia, Florence, Padoue, Bergame et Monza et la Brianza) ne concentraient que 37 % de cette catégorie d'actifs.

En Italie, la distribution spatiale des emplois de cadres est donc beaucoup plus équilibrée qu'en France quand on l'appréhende à l'échelle des bassins de vie démographique (saisis à partir des provinces pour l'Italie et des arrondissements pour la France). Les indices de Gini résument bien ces concentrations territoriales très inégales d'un pays à l'autre (figure 6). Pour la France, comme en témoigne la comparaison des courbes de Lorenz pour les années 1982 et 2010, cette concentration est remarquablement stable dans le temps. C'est aussi le cas en Italie.

Mais ce n'est pas parce que les cadres sont en Italie mieux répartis sur le territoire qu'il n'existe pas de disparités spatiales en matière d'opportunités professionnelles conformes à leur niveau de formation pour les diplômés du supérieur. Elles restent cependant modérées. Toutefois, les cartes peuvent se révéler trompeuses. Certes, au début des années 2000, c'est bien dans les régions du nord, les plus riches du pays, que la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur est en moyenne plus élevée (carte 5). Dans toutes les régions de la moitié nord excepté le Val d'Aoste (Piémont, Emilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Vénétie, Lombardie, Toscane et Ligurie), cette proportion est supérieure ou égale à la moyenne nationale (70 %). À cette échelle

Figure 6. Concentration territoriale des cadres âgés de 25-54 ans en France (1982 et 2010) et en Italie (2011)



Source : France : Insee, recensement de population 2010 ; Italie : Istat, recensement de population 2011.

régionale, les écarts restent relativement faibles mais nets (de 73 % dans le Piémont à 63 % en Basilicate). Dans les régions du Nord, toutes les provinces ne présentent toutefois pas une proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur de niveau tertiaire supérieure à la moyenne nationale. Mais les écarts restent relativement faibles ; sauf dans de très rares cas, comme dans le Piémont où la province de Turin (plus de la moitié des cadres de la région ; 76 % de cadres parmi les diplômés du supérieur) pèse considérablement dans la moyenne régionale. En 2001, les écarts entre les valeurs régionales extrêmes de la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur sont également réduits (de 5 % en Campanie à 10 % dans le Val d'Aoste). C'est aussi le cas à l'échelle des provinces (de 3 % dans la province de Caserte en Campanie à 11 % dans celle de Savone en Ligurie). Mais la spatialisation de cet indicateur réserve une première surprise : c'est dans les régions les plus au sud du pays que les valeurs sont les plus faibles. En d'autres termes, alors que c'est dans le sud du Mezzogiorno⁽⁶⁾ que les diplômés du supérieur ont le moins de chance d'exercer un métier correspondant à leur niveau de formation (carte 5), c'est pourtant dans cette partie de l'Italie qu'ils sont aussi les moins

(6) Il s'agit des provinces péninsulaires et insulaires du sud de l'Italie.

nombreux en proportion à occuper une fonction professionnelle nettement déclassée (carte 6). En Campanie, en Calabre, en Basilicate, dans les Pouilles et en Sardaigne, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (7 %). Dans les régions du nord, seul le Piémont présente un tel bilan.

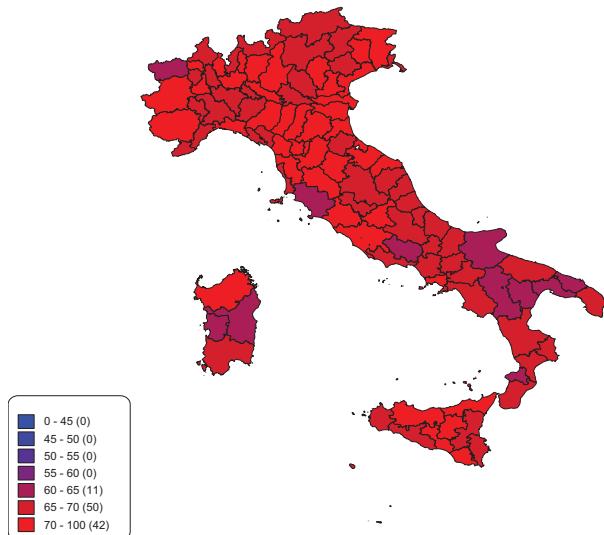
Ces résultats et la lecture des cartes pour l'Italie ne peuvent être correctement appréhendés sans tenir compte des migrations internes, dont le mouvement historique dominant va du sud vers le nord. J. Houdaille, en 1970, s'en était déjà fait l'écho, insistant sur le fait que « ces migrations ne dépendent pas uniquement des facteurs économiques », mais que « pour renverser cette tendance c'est tout un état d'esprit qu'il faudrait transformer » (Houdaille, 1970, p. 1091). Des travaux plus récents confirment ces mouvements qui ne concernent pas seulement les ouvriers, mais aussi les jeunes plus diplômés (Pugliese, 2015). Si l'on ne peut réduire les motifs de migration vers le nord du pays au seul aspect économique, celui-ci demeure toutefois un élément d'explication important : depuis le début des années 1970, le produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat dans le sud correspond en effet à seulement 70 % de celui des régions du centre et du nord (Bonifazi, 2015). E. Pugliese indique que, pour les migrants internes originaires des régions du sud de l'Italie, les choses ne sont guère différentes de celles vécues par leurs aînés ouvriers qui partaient avec leur « valise en carton » : aujourd'hui, « de nombreux diplômés du supérieur partent avec l'équivalent de la valise en carton, c'est-à-dire avec peu d'espoir, peu de sécurité et des chances très faibles de trouver un emploi stable et adapté au titre universitaire possédé » (Pugliese, 2015, p. 34)⁽⁷⁾. La traduction statistique de ces mouvements migratoires produit des cartes en trompe l'œil : en 2001, alors que dans la moitié nord du pays la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur occupant un emploi de cadre est supérieure à celle de la moitié sud, c'est en revanche dans les régions les plus méridionales que la proportion de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est la moins élevée.

Les migrations internes expliquent cet apparent paradoxe. Les diplômés du supérieur des régions du sud ont en effet la possibilité de tenter leur chance dans les régions du nord, ce qui réduit donc dans le sud la part de diplômés du supérieur occupant une fonction professionnelle déclassée par rapport au niveau de formation. Mais ces mêmes diplômés ne parviennent pas nécessairement à trouver dans les régions les plus riches du nord – où les opportunités sont plus nombreuses comme en attestent à la fois le plus grand nombre d'emplois

(7) « E il numero dei laureati che partono è aumentato, ma molti di loro partono con l'equivalente della valigia di cartone, cioè con poche credenziali, poca sicurezza e scarse possibilità di trovare un lavoro stabile e adeguato al titolo di studio posseduto. » (Pugliese, 2015, p. 34).

Carte 5. Italie, 2001.

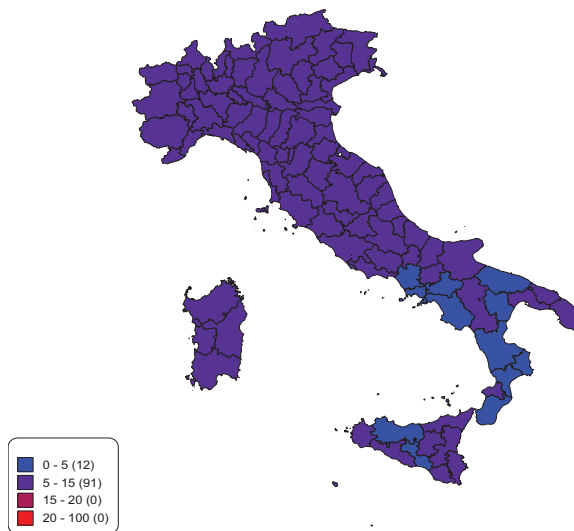
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2001.

Carte 6. Italie 2001.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



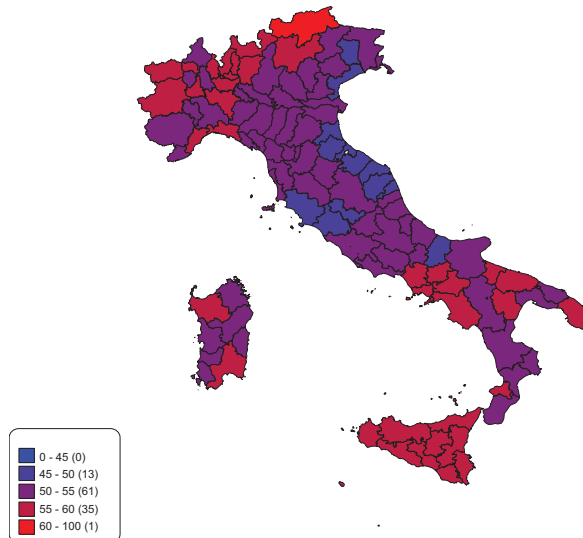
Source : Istat, recensement 2001.

de cadres mais aussi la proportion plus importante de diplômés qui occupent une position correspondant à leur niveau d'éducation tertiaire – une position professionnelle conforme à leur titre scolaire. Ils contribuent donc à exercer une pression démographique supplémentaire sur les emplois les plus qualifiés, ce qui tend à augmenter dans les régions d'accueil la proportion de cadres âgés de 25-54 ans déclassés mais aussi à diminuer la valeur de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur dans ces mêmes régions. En 2001, cela n'empêchait toutefois pas les régions du nord de présenter des taux de cadres parmi les diplômés du supérieur plus élevés que ceux du sud, ce qui, compte tenu de l'effet des migrations internes sur la valeur de cet indicateur, révèle à quel point les opportunités professionnelles étaient bien supérieures dans le nord. Ce n'est plus le cas en 2011 : dans les régions du nord, non seulement la part de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est supérieure à celle des régions du sud, mais la part de cadres parmi ces mêmes diplômés est également devenue inférieure à celle enregistrée, en moyenne, dans le sud du pays.

Comme en France, la poursuite de l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur a exercé une pression croissante sur l'accès aux fonctions de cadres pour les diplômés du supérieur, cependant qu'elle a augmenté les risques de déclasserement professionnel. Dans le cas de l'Italie, la crise de 2008 a vraisemblablement exacerbé cette tendance. De ce fait, tandis qu'à l'échelle du pays, plus de 7 diplômés sur 10 occupaient une fonction de cadre en 2001, ils sont moins de 6 sur 10 en 2011. À l'échelle infranationale, alors que cette proportion était partout supérieure à 60 % en 2001, dix ans plus tard, plus aucune région ne présente un tel bilan. Ce n'est plus le cas que d'une seule province (celle de Bolzano, dans le Trentin Haut-Adige), alors que toutes les provinces étaient dans cette situation dix ans plus tôt. Mais surtout, en 2011, des régions et des provinces du sud présentent des taux de cadres pour les diplômés du supérieur parmi les plus élevés du pays (carte 7) : par exemple, les Pouilles sont en 2011 au « même » niveau que le Piémont (55 %), tandis que dix ans plus tôt 7 points de pourcentage séparaient ces deux régions (respectivement 66 % et 73 %). Le même constat peut être fait à l'échelle des provinces : alors que dans celle de Turin, la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur a perdu 20 points (de 76 % en 2001 à 56 % en 2011), dans la province de Bari la chute a été plus mesurée (de 67 % à 56 %). Rappelons que ce rattrapage statistique a eu lieu alors que l'écart de PIB en parité de pouvoir d'achat entre les régions du nord et du sud est demeuré remarquablement constant sur toute la période (Svimez, 2013). Ce n'est donc pas une amélioration relative de la conversion des diplômes du supérieur sur le marché de l'emploi dans les

Carte 7. Italie, 2011.

Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2011.

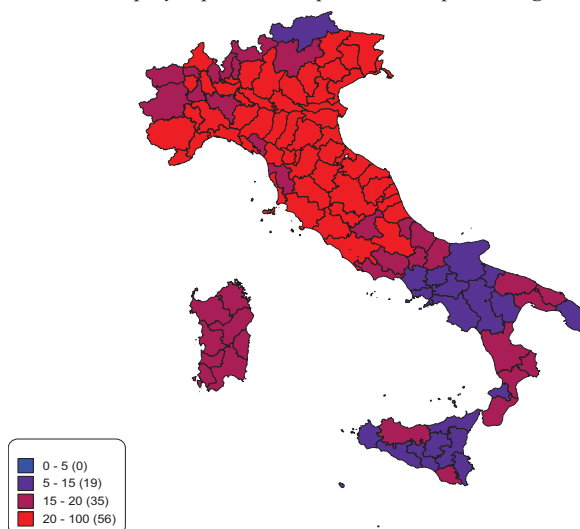
régions du sud qui explique ce renversement statistique mais la conjugaison de trois facteurs : l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur sur le marché du travail, l'augmentation vraisemblable des flux migratoires de jeunes diplômés du sud vers le nord et la contraction des emplois de cadres dans les provinces des régions du nord. Ainsi, en 2011, on compte en Lombardie ou dans le Piémont moins de cadres âgés de 25-54 ans qu'en 2001 (le déficit atteint respectivement - 10000 et - 40000). Les provinces du nord ne sont donc plus capables, en tout cas en 2011, d'absorber les effectifs croissants de diplômés du supérieur, à la fois ceux formés localement et ceux qui arrivent des provinces du sud. La déflation très forte de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur dans les régions du nord et sa valeur inférieure à celle des régions du sud traduisent donc une tension particulièrement importante sur le marché de l'emploi italien, y compris pour les diplômés du supérieur. Rappelons qu'en France, alors que les grandes métropoles du pays voient également de nombreux jeunes diplômés converger vers elles, les chiffres continuent néanmoins de leur être très favorables.

Les migrations tendent à sélectionner les populations qui restent dans le sud et qui sont celles qui parviennent à s'insérer localement dans de bonnes conditions. L'existence de ce « biais » démographique dans l'interprétation des

données explique donc aussi pourquoi c'est dans les régions et provinces des régions du sud que la proportion de diplômés de niveau tertiaire déclassés est la plus faible (carte 8) : elle est, par exemple, en moyenne inférieure à 16 % en Basilicate, dans les Pouilles et en Calabre, tandis qu'elle atteint 20 % en Lombardie et dans le Piémont qui accueillent ce « surplus » de diplômés dans un contexte local durci. Au sein des régions, les valeurs prises par cet indicateur sont très homogènes. Les disparités spatiales suivent donc avant tout un axe nord-sud mais on ne note pas, en revanche, comme c'est le cas en France, de distinctions infrarégionales importantes. Dans le nord, la densité du maillage urbain et les facilités de communication entre les différentes villes d'une même région favorisent les mobilités pendulaires et atténuent donc vraisemblablement les différences interprovinciales au sein des régions.

Carte 8. Italie, 2011.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2011.

Conclusion : une régulation possible de l'offre et de la demande locales d'emplois de cadres par les diplômés du supérieur eux-mêmes

En dépit des contraintes méthodologiques qui rendent difficiles les comparaisons dans le temps et entre pays, les résultats présentés dans ce texte permettent toutefois de mettre en parallèle, de manière incontestable, la croissance de la proportion de diplômés de niveau tertiaire au sein de chaque génération en France et en Italie comme partout en Europe et :

- d'une part, les difficultés croissantes des actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour convertir leur formation sur le marché du travail et obtenir un emploi correspondant à cette dernière ;
- d'autre part, la capacité très inégale des territoires à offrir des débouchés adaptés à leur formation pour cette catégorie d'actifs.

En France comme en Italie, faire des études garantit de moins en moins la possibilité d'occuper un emploi de cadre. Mais quand c'est le cas, cette opportunité a souvent un coût résidentiel important. En France, en dehors des principales métropoles du pays, il n'y a guère de salut géographique pour un diplômé de l'enseignement supérieur souhaitant occuper un emploi de cadre. En Italie, c'est dans la moitié nord du pays que se concentre ce type d'opportunité professionnelle. Mais pour les jeunes Italiens, une migration interne ne suffit pas toujours, loin de là, et nombre d'entre eux n'ont d'autre alternative que celle de quitter le pays.

En France comme en Italie, faire des études supérieures conduit donc souvent à une mobilité géographique. Si les diplômés protègent du chômage, ils ne garantissent pas à ceux qui les détiennent d'occuper le métier pour lesquels ils ont été formés ni de résider là où ils le souhaiteraient. L'ambition d'être cadre a donc un coût résidentiel important. Pour un Italien originaire du Mezzogiorno, c'est aller habiter le nord du pays où le coût de la vie est plus élevé et les opportunités plus rares qu'auparavant. C'est aussi bien souvent accepter des conditions précaires, notamment en matière de logement, lorsque l'emploi ne précède pas la mobilité. C'est bien sûr encore plus le cas, potentiellement, pour ceux qui partent dans des pays susceptibles d'offrir un emploi ou/et un salaire correspondant aux attentes suscitées par les études poursuivies. En France, les salaires proposés aux cadres sont certes bien supérieurs en moyenne à ceux des autres catégories sociales. Mais qu'en est-il vraiment du pouvoir d'achat dès lors que l'on doit se loger dans des villes où le prix de vente des logements dépassent 10 000 euros le mètre carré comme à Paris ou atteint, comme à Lyon, Bordeaux ou dans quelques autres grandes villes, 4 000 euros le mètre carré ?

Et qu'en est-il de la qualité de vie ? Bien avant la Covid-19, qui a seulement exacerbé cette tendance lourde, depuis quelques années, et très régulièrement, toutes les enquêtes réalisées en France auprès des cadres révèlent une lassitude de la vie dans les grands centres urbains. La dernière en date (août 2019) réalisée par Cadremploi, un important site de recrutement destiné aux cadres, largement reprise par les médias, indique que 8 cadres parisiens sur 10 seraient prêts à quitter la capitale pour une ville moyenne ou une métropole⁽⁸⁾ : la vie trop stressante, le coût de la vie, les temps de transport, la pollution et les loyers très élevés sont parmi les facteurs les plus souvent énoncés pour expliquer ces envies d'ailleurs. Des phénomènes émergents vont dans le même sens. Les récits de reconversion précoce de cadres dans les métiers de l'artisanat, dans l'éducation ou d'autres secteurs permettant de vivre ailleurs que dans les plus grandes villes de France se font de plus en plus nombreux. Il n'est même plus très rare, à l'université, d'entendre des étudiants terminant à peine leur master évoquer leur envie d'exercer un autre métier. Selon une enquête menée en 2015 en France par l'Association pour l'emploi et la promotion des cadres (Apec) auprès de 4 674 jeunes diplômés de niveau bac+5, 14 % d'entre eux « ont déclaré avoir vécu un changement significatif de voie professionnelle au cours des deux années écoulées depuis l'obtention de leur diplôme » (Apec, 2015, p. 5). Comme les auteurs de ce rapport l'indiquent, cette réorientation peut être « une option imposée par un manque de débouchés et une recherche d'emploi infructueuse » (Apec, 2015, p. 3). La baisse de la proportion de diplômés du supérieur occupant un emploi de cadres en France et en Italie serait donc bien dans ce cas la conséquence d'une augmentation des tensions sur le marché des cadres. Mais cette même étude invite aussi à appréhender les résultats énoncés dans cet article de manière moins négative voire même, au contraire, de façon très positive. En effet, elle révèle que cette réorientation très précoce des jeunes diplômés « est aussi – contrairement à l'orientation initiale, marquée par le poids des influences familiales – l'occasion d'être acteur de son propre destin et d'exercer un véritable choix personnel » (Apec, 2015, p. 3). Dès lors, pour une partie au moins, la baisse de la proportion de cadres parmi les diplômés de l'enseignement supérieur serait aussi l'expression d'une affirmation des plus jeunes générations, qui seraient davantage capables que leurs aînés de prendre de la distance par rapport aux prescriptions sociales, à l'injonction de faire des études supérieures et d'accéder à la même catégorie sociale que ceux qui participent à leur formation : les cadres et ceux exerçant une profession « intellectuelle », dite supérieure.

(8) <https://www.franceinter.fr/huit-cadres-sur-dix-veulent-quitter-paris-mais-sont-retenus-par-leur-travail>.

Cette tendance à la reconversion précoce des diplômés de l'enseignement supérieur n'est pas si nouvelle. En 2009 déjà, le journal *Le Monde* publiait un article au titre éloquent : « Bac, fac, grande école, le nouveau CV du plombier »⁽⁹⁾. Un acteur de la formation professionnelle y indiquait qu'il y avait déjà, à la fin des années 2000, dans chaque centre de formation des apprentis (CFA) de France, « au moins deux ou trois anciens étudiants du supérieur. On n'en avait aucun il y a encore quelques années ». Et un membre de la Chambre syndicale des métiers de la plomberie précisait pour sa part qu'en janvier de l'année 2009, « au Salon de l'apprentissage à Paris, 15 % des jeunes qui sont passés sur [leur] stand chercher des informations étaient des étudiants de fac ; on n'est plus dans l'anecdote ».

De fait, ces observations plus qualitatives conduisent à nuancer l'interprétation pessimiste des résultats que nous avons présentés. Tout d'abord, peut-on continuer de qualifier de supérieures des études dès lors que près de la moitié des membres d'une génération obtiennent un titre scolaire de ce niveau ? L'enseignement supérieur ne serait-il pas devenu « médian » en quelque sorte ? De ce fait, peut-on s'étonner qu'une partie de ces diplômés ne puissent accéder à la fraction des emplois qui nécessitent *a priori* les plus hauts niveaux de qualification ? La massification de l'enseignement supérieur agirait d'une certaine façon comme un trompe-l'œil, donnant à tous (y compris aux étudiants eux-mêmes) l'illusion que le niveau des étudiants augmente. La part croissante de diplômés du supérieur qui n'accèdent pas aux emplois de cadres révèle, d'une part, que ce marché de l'emploi ne peut tous les absorber ou/et que tous ne sont peut-être pas en mesure d'assurer les missions pour lesquelles ils sont diplômés. La baisse de la part des cadres parmi les diplômés du supérieur, et surtout l'augmentation de la part des diplômés de l'enseignement supérieur occupant des fonctions d'employés-ouvriers, devraient interroger sur l'intérêt qu'il y a à encourager toujours plus de jeunes à s'engager dans cette voie. À moins de considérer que l'enseignement supérieur (au moins le premier cycle de licence) prolonge l'enseignement secondaire comme celui-ci prolonge l'enseignement primaire. De ce point de vue, le terme utilisé par Eurostat (niveau tertiaire) nous paraît pertinent : il inscrit bien ce niveau d'études dans la poursuite des deux précédents, sans en faire pour autant un niveau supérieur et encore moins le stade ultime de l'éducation académique.

Une appréhension plus nuancée et surtout plus positive de la baisse de la proportion de cadres parmi les diplômés de niveau tertiaire conduit au même constat d'une remise en question des politiques de massification de

(9) https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/13/bac-fac-grande-ecole-le-nouveau-cv-du-plombier_1154582_3224.html.

l'enseignement dit supérieur. En effet, si cette évolution est en (petite) partie liée à des reconversions précoces, il convient de ne plus seulement la considérer comme l'expression d'une difficulté croissante à faire valoir son diplôme sur le marché de l'emploi, mais au contraire comme un véritable repositionnement du projet individuel. D'une certaine manière, ces reconversions, qui sont une réussite du point de vue des jeunes dans le sens où elles actent leur capacité à suivre la voie qu'ils se dessinent eux-mêmes, sonnent aussi comme un terrible échec de la politique d'incitation à la poursuite de la scolarité, à l'université notamment. Avec cette façon de percevoir le repositionnement professionnel d'anciens étudiants, la poursuite des études à l'université apparaît contre-productive pour les jeunes et l'institution académique : des moyens sont en effet consacrés à des personnes qui ne désirent en fait pas exercer le métier auquel elles se forment. Du côté des jeunes, leur engagement pourrait bien mieux s'exprimer dans des formations qui leur plaisent ; du point de vue des établissements du supérieur, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, cela pourrait libérer des moyens pour mieux former ceux dont les études de niveau tertiaire correspondent à un projet professionnel véritablement personnel.

Bibliographie

- Association pour la promotion et l'emploi des cadres (Apec)**, 2015, « La réorientation professionnelle en début de carrière », *Les études de l'emploi cadre*, n° 2015-71 (septembre), 72 p.
- Bonifazi C.**, 2015, « Le migrazioni tra Sud e Centro-Nord : persistenze e novità », in : I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*, Edizioni Ca'Foscari, Venezia, pp. 57-69.
- Bonifazi C., Heins F.**, 2019, « Di nuovo emigranti », *Neodemos*, publié le 12 avril 2019, consulté le 18/09/2019.
<http://www.neodemos.info/articoli/di-nuovo-emigranti/>
- Brutel C.**, 2011, « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee première*, n° 1333 (janvier), 4 p.
- Delpirou A., Rivière D.**, 2013, « Réseau urbain et métropolisation en Italie : héritages et dynamiques », *Géocofluences*, mis en ligne le 5 décembre 2013, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/reseau-urbain-et-metropolisation-en-italie-heritages-et-dynamiques>
- De Rosa A., Strozza S. (a cura di)**, 2015, « L'Italia nella crisi economica », *Rapporto sulla Popolazione*, Associazione Italiana per gli Studi di Popolazione, Il Mulino, Bologna.
- Dubucs H., Pfirsch T., Recchi E., Schmoll C.**, 2017, « Les migrations italiennes dans la France contemporaine », *Hommes & Migrations*, 2017/2-3 (n° 1317-1318), pp. 55-59.
- Houdaille J.**, 1970, « Les migrations internes en Italie », *Population*, Année 1970, 25-5, pp. 1089-1091.
- Léger J.-F.**, 2014, « Plus de diplômés, plus d'inégalités territoriales ? », *Population & Avenir*, n° 718, 2014/3, pp. 4-7.
- Potet F.**, 2009, « Bac, fac, grande école, le nouveau CV du plombier », *Le Monde Magazine*, publié le 14/02/2019, consulté le 18/09/2019, https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/13/bac-fac-grande-ecole-le-nouveau-cv-du-plombier_1154582_3224.html
- Pugliese E.**, 2015, « Le nuove migrazioni italiane: il contesto e i protagonisti », I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*, Edizioni Ca'Foscari, Venezia, pp. 25-38.
- Svimez**, 2013, *Rapporto Svimez 2013 sull'economica del Mezzogiorno*, Il Mulino, Bologna, 1024 p.
- Van Puymbroeck C.**, 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première*, n° 1278.

La Méditerranée constitue un espace unique au monde sur le plan culturel. La «mer entre les terres» assure en effet un lien entre des sociétés différentes qui se nourrissent pourtant les unes des autres des échanges nombreux qu'elles ont eus et continuent d'avoir. La démographie est un bon exemple de la diversité des pays qui la bordent et des liens qui les unissent : les croissances démographiques faibles et les populations âgées des rives nord contrastent par exemple avec le dynamisme et la jeunesse de celles des rives sud et est, cependant que les flux migratoires séculaires et toujours très contemporains attestent des interactions entre les pays méditerranéens. Quand des crises surviennent ici ou là, leurs effets dépassent donc nécessairement les frontières nationales, mais la variété des contextes nationaux explique que les pays leur apportent, ou s'efforcent de leur apporter, des réponses différentes.

L'objectif du groupe de démographes réunis par et autour d'Alain Parant dans le cadre du projet *PopCrises* est précisément de saisir, d'un point de vue démographique, la diversité des crises récentes auxquelles les populations méditerranéennes sont confrontées et celles qui pourraient émerger ou s'affirmer dans les prochaines années. Cet ouvrage dresse un premier panorama non exhaustif des défis que les populations méditerranéennes doivent relever ou d'ores et déjà se préparer à affronter.

Les coordonnateurs de cet ouvrage, Gil Bellis (Institut national d'études démographiques, Paris), Maria Carella (Département des sciences politiques, Université de Bari Aldo Moro), Jean-François Léger (Institut de démographie de l'université Paris 1) et Alain Parant (Futuribles International, Paris), sont démographes.